

**Décision n° 2019-258 du 10 DEC. 2019**  
**portant nomination de la directrice de la prospective**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

**décide**

**Article 1**

Madame Sylvie Candas est nommée directrice de la prospective à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le **10 DEC. 2019**

Le directeur général



Pascal Bertheaud